



CC du Brannais (Siren : 200033520)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Branne
Arrondissement	Libourne
Département	Gironde
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/09/2012
Date d'effet	01/01/2013

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JEAN-LUC LAMAISSON

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33420 BRANNE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	9 233
-----------------------------	-------

Densité moyenne 106,91

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Branne (213300718)	1 344
33	Cabara (213300783)	464
33	Camiac-et-Saint-Denis (213300866)	378
33	Daignac (213301476)	479
33	Dardenac (213301484)	91
33	Espiet (213301575)	755
33	Grézillac (213301948)	722
33	Guillac (213301963)	185
33	Jugazan (213302094)	290
33	Lugaignac (213302573)	427
33	Naujan-et-Postiac (213303019)	546
33	Nérigean (213303035)	859
33	Saint-Aubin-de-Branne (213303753)	365
33	Saint-Quentin-de-Baron (213304660)	2 025
33	Tizac-de-Curton (213305311)	303

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, la CCB sera substituée à 14 de ses 15 communes membres au sein du SEMOCTOM, et à la commune de Jugazan au sein de l'USTOM de Gironde Est et du Vélimois. - Actions de communication et d'incitation visant à produire moins de déchets.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Autres actions environnementales - <i>Adoption d'une charte environnement ou d'un document cadre similaire.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Au titre du groupe B/4 Services à la population : * Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Etude, création, organisation et gestion, directe ou déléguée, d'équipements d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, à l'exclusion de l'accueil périscolaire. Les équipements existants à ce jour sont les suivants : Crèche Trottine Relais Assistantes Maternelles (RAM) Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). * Personnes âgées - Etude et mise en oeuvre en gestion directe ou déléguée d'un service de portage de repas à domicile sur le territoire communal pour les personnes âgées, handicapées ou en difficulté temporaire. - Gestion d'un service d'aide à la personne (ex SIAMD). *Autres : - Adhésion au PLIE et à la Mission Locale du Libournais. - Soutien financier à l'association des publics en difficulté "Les chantiers de l'Entre-Deux-Mers". Remarque : les subventions aux associations de droit privé seront appréciées au cas par cas par la CCB, dans le cadre d'une politique définie.</i>

## Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

1) *Soutien aux activités économiques L'application du régime de droit commun fixé par les dispositions du CGCT pour les communes (art.L1511-1 à L511-5; L2251-1 à L2251-4; L2252-1 à L2252-4); V.CE, 10 juin 1998) est retenu dans de cadre de l'interventionnisme économique de la CC. - Développement d'activités créant des emplois - Aide aux entreprises - Garantie des emprunts contractés par les entreprises ou leur cautionnement: Dans le respect des conditions fixées par les articles L2252-1 à L2252-4 du CGCT. - Participation à des opérations concertées de soutien économique (OCMAC...à 2) Accueil, promotion économique et touristique Il est conféré à la communauté de communes les compétences touristiques suivantes, à l'exception de celles dévolues au syndicat mixte du Pays du Libournais : - la responsabilité de gérer et développer, en régie ou en gestion déléguée, une structure touristique communautaire (type syndicat d'initiative ou office de tourisme). - la maîtrise d'ouvrage de la signalétique du patrimoine et des équipements touristiques. - la mise en oeuvre d'initiatives tendant à favoriser le développement touristique par des actions communautaires de promotion.*

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- *Réalisation d'études, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels nouveaux, diffus ou structurants présentant un impact, une attractivité et un rayonnement supra-communal (auditorium, médiathèque/bibliothèque, points jeunes...). Est d'ores et déjà reconnu d'intérêt communautaire le réseau de lecture publique en cours de constitution entre la bibliothèque de Naujan-et-Postiac, et la future médiathèque de Branne.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- *Réalisation d'études, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs nouveaux, diffus ou structurants présentant un impact, une attractivité et un rayonnement supra-communal (salle omnisports, piscine, piste d'athlétisme, parcours sportif...).*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Partiicipation à l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays du Libournais et des schémas de secteur.*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- *Etude, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Est d'ores et déjà reconnue d'intérêt communautaire la ZAC dite "du Pard du Lyssandre", dont le dossier de création a été approuvé le 22/12/2009. S'agissant des ZAC, la communauté de communes bénéficiera du droit de préemption urbain pour les secteurs potentiellement aménageables et qui auront fait l'objet d'une identification dans le cadre du projet territorial des PLU locaux, de l'élaboration du SCOT, des schémas de développement commercial. - Maîtrise d'ouvrage d'études relatives au développement commercial communautaire.*

- Constitution de réserves foncières

*Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.*

- Organisation des transports non urbains

- *Organisation de services de transport à la demande. Ces services pourront dépasser le périmètre de la communauté sous réserve de conventionnement avec les collectivités territoriales concernées.*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Au titre du groupe A/2 a) Aménagement du territoire : - Impulsion et animation des Contrats Territoriaux Communautaires.*

- Etudes et programmation

*Au titre du groupe Aménagement de l'espace communautaire A/2-b) : - Harmonisation des documents d'urbanisme sur le territoire de la communauté de communes. Chaque commune reste compétente pour la gestion de son urbanisme. - La communauté de communes assurera la cohérence du projet de territoire intercommunal avec les PLU communaux avec pour*

objectifs de favoriser un développement équilibré et concerté des activités, des équipements et de la population sur l'ensemble de son territoire. Intérêt communautaire : la compétence est limitée au projet de territoire instruit dans le cadre des PLU communaux et à ses déclinaisons dans le PADD.

#### Développement touristique

- Tourisme

cf. actions de développement économique.

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Programme local de l'habitat, notamment en matière de logement locatif et social et de l'amélioration du parc privé.

- Politique du logement non social

- Participation à la plate-forme de l'habitat, instance de coordination à l'échelle du Pays du Libournais pour accompagner les projets communaux et intercommunaux de logements.

- Politique du logement social

Au titre de la compétence Politique du social social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, la CCB assurera entre autres : - la construction et/ou réhabilitation et gestion de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire. Pour la mise en oeuvre de ces actions, la CCB se réserve la possibilité d'acquisition de terrains et/ou de bâtiments existants. Intérêt communautaire : Sont considérés d'intérêt communautaire les programmes d'aménagements hors patrimoine privé existant des communes à la date de création de la CCB sauf mise à disposition, par conventionnement de tout ou partie de celui-ci. Il est entendu que sur le-dit patrimoine les communes membres auront la possibilité de réaliser et de gérer toute opération de ce type. De plus, seront d'intérêt communautaire les opérations immobilières d'un nombre de logements supérieur à 4.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Etude et réalisation de logements sociaux nouveaux ou dans le cadre d'opérations d'acquisition-amélioration.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

#### Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Au titre du groupe Aménagement de l'espace communautaire : - Animation communautaire pour le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. - Mise en oeuvre d'une stratégie de communication par journal communautaire et par "réseau" avec les communes membres et les EPCI environnants (projet intranet et site internet communautaire) et par tous autres supports. - Possibilité de coordonner et de développer un SIG communautaire et d'effectuer certaines missions pour le compte des communes membres dans ce cadre. Au titre du groupe C compétences supplémentaires : - Aménagement numérique du territoire Exercice de la compétence aménagement numérique du territoire, tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT.

- Autres

Au titre du groupe A/2a) Aménagement du territoire : - Action en commun pour la défense, le maintien et le développement des services publics de proximité. - Gestion des agences postales intercommunales existantes. Au titre du groupe de compétences supplémentaires : - C/1 Construction et gestion d'une gendarmerie. - C/3 Actions diverses Dans la limite de ses compétences et dans des conditions définies par convention entre la CC et les communes membres ou EPCI, la communauté pourra exercer pour son propre compte ou pour le compte d'une ou plusieurs communes ou EPCI toutes études, missions, réalisations ou gestions de services.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LIBOURNAIS (253306377)	SM fermé	158 195
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	99 111

33	UNION DES SYNDICATS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (USTOM) DU CASTILLONNAIS ET DU REOLAIS (253303499)	SM fermé	65 983
----	--	----------	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)